



Communiqué de presse

Paris, le 18 mars 2019

Le microcrédit professionnel en outre-mer

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer publient une étude sur le microcrédit professionnel dans les Outre-mer, qui fait suite à l'étude publiée en 2011 sur le même sujet. Cette étude vise à fournir un éclairage ponctuel sur le financement des microentreprises en s'appuyant sur des données collectées auprès de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie), institution de microfinance présente en outre-mer depuis près de 20 ans et principal acteur du microcrédit à titre onéreux.

En outre-mer, le microcrédit professionnel est en constant développement. Il est particulièrement bien adapté au tissu socioéconomique ultramarin marqué à la fois par la présence d'un grand nombre de microentreprises, mais aussi par une proportion importante de personnes en situation d'exclusion. **En favorisant l'officialisation de l'emploi informel, l'accès aux financements bancaires classiques ainsi que l'accompagnement à la création d'entreprises, le microcrédit professionnel constitue un véritable outil d'inclusion socioéconomique.** Les mesures en faveur du développement du microcrédit annoncées par le gouvernement à l'occasion du trentenaire de l'Adie devraient permettre de renforcer cette tendance.

La note met l'accent sur la pluralité des acteurs composant le paysage du microcrédit professionnel en outre-mer, dont l'action concomitante est indispensable au développement de cette activité : les pouvoirs publics (UE, État, Collectivités territoriales), les établissements financiers détenus par l'État (CDC, BpiFrance, AFD), les institutions de microfinance (Adie, CreaSol), les associations d'utilité publique (France active, Initiative France, BGE, etc.) et les banques commerciales (dans le cadre du soutien aux institutions de microfinance).

Enfin et bien que les situations soient très disparates d'une géographie à l'autre, plusieurs spécificités viennent caractériser le marché du microcrédit ultramarin :

- **le montant moyen des prêts accordés est supérieur à la moyenne nationale;**
- **la population des 25-39 ans représente la majorité des bénéficiaires de microcrédits;**
- **les porteurs de projets sont principalement des femmes contrairement à ce qui est observé dans l'hexagone** où les hommes sont majoritairement concernés.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro.

L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : L. GERVASONI - tél : 01 53 44 32 90, lisa.gervasoni@iedom-ieom.fr